

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 681

30 mars 2009

SOMMAIRE

A2R Habitat S.à r.l.	32650	JAC Investments S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial ("SPF")	32687
Akeler Holdings S.A.	32669	Kerma S.A.	32648
AMPHINICY Luxembourg S.à r.l.	32674	KOH-I-NOOR International SE	32673
Bayou S.A.	32659	Manhattan Coiffure Sàrl	32657
Bayou S.A.	32660	Matrix Austria Holdings One Sàrl	32653
Bayou S.A.	32660	Menkent S.à r.l.	32680
Bayou S.A.	32673	Optolux S.A.	32648
Bayou S.A.	32669	PAG Groupe S.A.	32662
Bayou S.A.	32669	Panlip Holding S.A.	32660
Ceratos Finance S.A.	32649	Panlip S.A., SPF	32660
Cine-Eye S.A.	32654	Paribus Investment & Management S.à r.l.	32681
Coverdi S.A.	32654	Partners Group Management I S.à r.l. ...	32648
Diaverum S.à r.l.	32643	PricewaterhouseCoopers	32688
DWS Alternatives	32674	PricewaterhouseCoopers Advisory Servi- ces	32674
EFG Investment (Luxembourg) SA	32676	PRO 2 S.à r.l.	32688
E M Holdings S.A.	32685	Procter & Gamble Luxembourg Global S.à r.l.	32654
Europäische Philharmonische Gesellschaft G.m.b.H.	32680	Propria Asset Management	32673
European Fund of Investments S.A.	32659	PS Consult S.à r.l.	32653
European Fund of Investments S.A.	32658	Spike	32643
Fiduciaire Steichen	32688	Spike Press S.A.	32643
Finart Invest S.A.	32659	Suhail S.à r.l.	32680
First State Investments Fund Management S. à r.l.	32687	Sun Invest S.A.	32654
First State Investments GIP Management S.à r.l.	32642	Vetco Luxembourg Finco S.à r.l.	32688
Global Garden Products C S.à r.l.	32649	Vintners Propco S.à r.l.	32653
Goodman Management Holdings (Lux) S.à r.l.	32687	Vintners S.à r.l.	32642
Gracechurch S.à r.l.	32642	Winkler International S.A.	32673
Ikourde S.A.	32681	Xepa S.à r.l.	32680
Impax Solar Investments S.à r.l.	32666	ZK Finance S.A.	32669
Impax Solar Participations S.à r.l.	32652		

Vintners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 134.080,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 128.278.

—
Extrait des Résolutions des Associés du 13 février 2009

Les Associés de Vintners S.à r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Adriana de Alcantara en tant que gérant B de la Société et ce avec effet au 27 octobre 2008.

- de nommer ALCANJANE S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, Rue de la Paix, L-7244 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B143007, en tant que gérant B de la Société avec effet au 27 octobre 2008 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Xavier De Cillia
Gérant A

Référence de publication: 2009034116/9168/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02053. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Gracechurch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 122.598.

—
Extrait des Résolutions de l'Actionnaire unique du 14 octobre 2008

L'Actionnaire unique de Gracechurch S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de Michael Denny et de Rodolpho Amboss, en tant que gérants B de la Société et ce avec effet au 10 octobre 2008.

- de nommer Catherine Sepic, née le 27 novembre 1970 à Astoria, New York (Etats-Unis d'Amérique) et Erin Holmes, né le 1^{er} novembre 1979 à Boston, Massachussets (Etats-Unis d'Amérique) ayant leur adresse professionnelle au 630, Fifth Avenue, 10111 New York, New York (Etats-Unis d'Amérique), à la fonction de gérant B de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Xavier De Cillia
Mandataire

Référence de publication: 2009034117/9168/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02055. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

First State Investments GIP Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 132.521.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2009035185/5770/12.

(090039571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Diaverum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.000.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.921.

—
Extrait rectificatif se rapportant sur la publication de la cession des parts sociales datant du 17 septembre 2007, enregistrée le 29 septembre 2008 sous le numéro réf. LSO-CU08768 et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 10 novembre 2008 sous le numéro L080164956.

Les adresses des associés Gartmore Private Equity III LP et Gartmore Direct Fund III SLP sont erronées dans l'extrait faisant l'objet de cette rectification.

Correctement, il y a lieu de lire:

Gartmore Private Equity III LP sise Gartmore House, 8 Fenchurch Place Londres, EC3M 4PB, Royaume-uni.

Et

Gartmore Direct Fund III SLP sise Gartmore House, 8 Fenchurch Place Londres, EC3M 4PB, Royaume-uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2009034107/6762/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02352. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Spike, Société Anonyme Unipersonnelle,

(anc. Spike Press S.A.).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.599.

—
L'an deux mil neuf, le neuf février.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SPIKE PRESS S.A., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34a, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte notarié en date du 24 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 711 du 24 septembre 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 2 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1455 du 8 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb, qui désigne comme secrétaire Madame Maggy STRAUSS, employée privée, demeurant à Olm.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Vansimpson, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1) Modification de la dénomination sociale de la société en "SPIKE" et modification du 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2) Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante: "La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, de quelque nature que ce soit, et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale, elle pourra détenir tout patrimoine tant mobilier qu'immobilier en vue de sa valorisation.

A titre accessoire, la société a également pour objet la prestation de services et l'assistance administrative à ses filiales.

A titre accessoire, la société a également pour objet la détention de propriété intellectuelle telle de marques, copyrights, images, brevets, dont elle pourra assurer elle-même la valorisation ou à l'intervention de Tiers.

A titre accessoire, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières de nature à favoriser la réalisation de son objet principal.

3) Révocation de trois administrateurs actuels.

4) Révocation du commissaire aux comptes.

5) Refonte intégrale des statuts de la Société pour la transformer en une société anonyme unipersonnelle.

6) Nomination de l'unique administrateur et administrateur-délégué de la société, la société Darney Holding Corp.

7) Nomination du commissaire aux comptes.

8) Transfert du siège social de la société de Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

9) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en SPIKE.

En conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art.1^{er} . (1^{er} alinéa).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SPIKE.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société comme mentionné au point 2) de l'ordre du jour et tel qu'il sera repris intégralement dans la cinquième résolution ci-après.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer les administrateurs suivants avec effet immédiat:

- Monsieur Peter HAMACHER, nommé en date du 23 avril 2008.

- Monsieur François GEORGES, nommé en date du 19 novembre 2007.

- et Monsieur Edouard GEORGES, nommé en date du 19 novembre 2007.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer Madame Anne-Marie PRATIFFI, nommée en date du 19 novembre 2007 aux fonctions de commissaire aux comptes de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts et d'adapter les statuts à la nouvelle forme sociale de la Société Anonyme Unipersonnelle.

Ces statuts auront dorénavant la teneur suivante:

"Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales notamment la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "SPIKE"

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, de quelque nature que ce soit, et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale, elle pourra détenir tout patrimoine tant mobilier qu'immobilier en vue de sa valorisation.

A titre accessoire, la société a également pour objet la prestation de services et l'assistance administrative à ses filiales.

A titre accessoire, la société a également pour objet la détention de propriété intellectuelle telle de marques, copyrights, images, brevets, dont elle pourra assurer elle-même la valorisation ou à l'intervention de Tiers.

A titre accessoire, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières de nature à favoriser la réalisation de son objet principal.

Titre II. Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENTS DIX EUROS (310 -EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société est composée de seulement un seul actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, un représentant permanent de cette personne morale devra être nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs dont celle de l'administrateur délégué ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V - Assemblée générale

Art. 13. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, les décisions doivent être prises par résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives."

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de seul et unique administrateur et administrateur-délégué de la société, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2014:

La société DARNEY HOLDING CORP., ayant son siège social à Mapp Street 1, Belize City - Belize, (inscrite sous le numéro 79883), ayant comme représentant permanent Madame Désirée SINGH, administrateur, née le 23 mars 1964 à Belize City, domicilié 2662 Albert Hoy street à Belize City.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2014:

Advanced Accountants & Associates Limited, ayant son siège social 302 Regent Street, London W1B 3HH (UK), enregistrée auprès de Companies House sous le numéro 05783609.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à MILLE SIX CENTS EUROS (1.600.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. STRAUSS M. VANSIMPSEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2009. LAC/2009/5384. Reçu 75,- EUR (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009035099/220/247.

(090039970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Partners Group Management I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 134.852.

—
 Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social de la société le 20 février 2009
 ("l'assemblée")

L'assemblée accepte la démission de Mr. Mark Rowe en tant que gérant de la Société avec effet le 20 février 2009.

L'assemblée décide de nommer comme nouveau gérant de la Société avec effet le 20 février 2009 pour une durée indéterminée:

- Mr. Alexis Kamarowsky, né le 10 avril 1947 à Strang (Allemagne), avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

A Luxembourg, le 5 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009034109/3940/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02728. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Kerma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 40.659.

—
 EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 20 janvier 2009 que:

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Alain LAM en sa qualité d'administrateur et décide de nommer audit poste désormais vacant:

- Monsieur Benoît BAUDUIN, bachelier en comptabilité, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au numéro 12 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

Ce dernier reprendra le mandat de son prédécesseur, qui arrivera à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009034110/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02305. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Optolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 119.230.

—
 Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009035264/1123/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00396. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Global Garden Products C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.803.900,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 96.507.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique du 20 janvier 2009

L'associé unique de Global Garden Products C S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- de nommer DELOITTE S.A., Société anonyme ayant son siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67895, en tant que Réviseur d'Entreprise de la Société avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2010.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Xavier De Cillia

Mandataire

Référence de publication: 2009034113/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02051. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Ceratos Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 111.987.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 29 janvier 2009 que:

1. L'Assemblée procède à la ratification de la cooptation de Monsieur Olivier LIEGEOIS en remplacement de Monsieur Alain LAM, au poste d'administrateur de catégorie B, décidée par le conseil d'administration en date du 21 octobre 2008.

2. Sont réélus administrateurs, pour une période de six années, leur mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 Décembre 2013:

* Monsieur Bruno BEERNAERTS, Administrateur de Catégorie A

* Monsieur Olivier LIEGEOIS, Administrateur de Catégorie B

* Monsieur Patrick MOINET, Administrateur de Catégorie B

Est élue Commissaire, pour la même période, en remplacement de Monsieur Olivier LIEGEOIS, le mandat de ce dernier n'étant pas renouvelé, la société:

- REVICONSULT Sàrl, sise 16, rue Jean L'Aveugle L-1148 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009034111/6312/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02300. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

A2R Habitat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 145.115.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Didier ANTONI-PAQUEL, gérant de société, né à Phalsbourg (France), le 13 mai 1960, demeurant à F-54700 Vitonville, 2, rue du Château.

2) Madame Florence ANTONI-PAQUEL, employée privée, né à Lunéville (France), le 15 mai 1963, demeurant à F-54700 Vitonville, 2, rue du Château.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par les présentes.

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "A2R HABITAT S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet l'achat et la vente, le conseil et la pose de produits techniques et le revêtement en bois destinés à la rénovation d'escaliers, à l'aménagement des combles et au remplacement de portes de garage.

L'activité s'effectue par démarchage d'une clientèle de particuliers ou professionnels moyennant foire, marché, exposition et ambulante.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Didier ANTONI-PAQUEL, préqualifié, vingt-cinq parts sociales,	25
2) Madame Florence ANTONI-PAQUEL, préqualifiée, soixante-quinze parts sociales,	75
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
2. Monsieur Didier ANTONI-PAQUEL, gérant de société, né à Phalsbourg (France), le 13 mai 1960, demeurant à F-54700 Vitonville, 2, rue du Château, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ANTONI-PAQUEL; ANTONI-PAQUEL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 mars 2009. Relation GRE/2009/922. Reçu soixante quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009035111/231/118.

(090039763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Impax Solar Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.132.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.156.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 27 janvier 2009 entre Impax New Energy Investors L.P., un limited partnership de droit anglais, ayant son siège social à Pegasus House, 37-43 Sackville Street, London W1S 3EH, Royaume-Uni et enregistrée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro LP 10697 et Impax Solar Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.154, que les quarante mille trois cent vingt (40.320) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, sont à présent détenues par Impax Solar Investments S.à r.l., prénommée.

Depuis cette date, les quarante-cinq mille trois cents (45.300) parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Impax New Energy Investors S.C.A.:	4.530 parts sociales
Impax Solar Investments S.à r.l.:	40.770 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center – Bloc B

1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009034674/4170/29.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04370. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Matrix Austria Holdings One Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.980.

—
Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 26 janvier 2009

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de:

* Madame Elena MORRISOVA de sa fonction de Gérant A et ce avec effet immédiat;

* Monsieur Jacques DE PATOUL de sa fonction de Gérant A et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Monsieur Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de «Geschäftsführer A» de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

* Monsieur Paul Lefering, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de «Geschäftsführer A» de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait analytique conforme

Par: Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2009034118/9168/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01798. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Vintners Propco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 636.925,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.506.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 13 février 2009

L'associé unique de Vintners Propco Sarl (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Adriana de Alcantara en tant que gérant B de la Société et ce avec effet au 27 octobre 2008.

- de nommer ALCANJANE S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, Rue de la Paix, L-7244 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B143007, en tant que gérant B de la Société avec effet au 27 octobre 2008 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Xavier De Cillia

Gérant A

Référence de publication: 2009034114/9168/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02052. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

PS Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 133.369.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035266/9786/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03507. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Procter & Gamble Luxembourg Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.875.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009035248/239/12.

(090039702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

**Sun Invest S.A., Société Anonyme,
(anc. Coverdi S.A.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.498.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2009.

ABROAD CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009035279/6951/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01692. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Cine-Eye S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2143 Luxembourg, 45, rue Laurent Ménager.

R.C.S. Luxembourg B 139.940.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of CINE-EYE S.A., société anonyme, having its registered office at L-2143 Luxembourg, 45 rue Laurent Ménager, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 139.940, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of Mrs. Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the June 27, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 26 July 2008, number 2267 (thereafter the "Company").

The meeting is opened with Arnaud SCHMITT, lawyer, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Isabel DIAS, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman then declared and further requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Amendment of Article 7 l. of the Articles of the Company;
2. Revocation of Mr. Jean Greff and appointment of Mr. François Georges as the auditor of the Company;
3. Divers;

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Will also remain annexed to the present deed the powers of attorney from the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the person appearing.

III. - That the present meeting has been duly convened by notice given on 5 December 2008.

IV. - That pursuant to the attendance list, three hundred and ten (310) shares out of three hundred and ten (310) are present or represented and all the shareholders present or represented declare that they validly have had the notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting;

V. - That the present meeting, representing more than 50 % of the capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to amend Article 7 l. of the Articles of the Company in order to henceforth read as follows:

" **Art 7. l.** The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto are delegated to the Chief Executive Officer of the Company. In that framework, the Chief Executive Officer can validly bind the Company towards third parties without limitation of any amounts."

This resolution has been taken by:

votes in favour: 310

votes against: 0

abstentions: 0

Second resolution

The Shareholders resolve to revoke Mr. Jean Greff, residing at F-57600 Forbach, 141, rue Nationale, and to appoint Mr. François Georges, expert-comptable, born on March, 20, 1967 in Luxembourg, residing at L-1330 Luxembourg, 34 A boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte, as the auditor of the Company.

This resolution has been taken by:

votes in favour: 310

votes against:

abstentions:

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le quinze décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CINE-EYE S.A., société anonyme ayant son siège social à L-4123 Luxembourg, 45 rue Laurent Ménager, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 139.940 (la "Société"), constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 26 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 26 juillet 2008, numéro 2267.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Arnaud SCHMITT, avocat à la Cour.

Le président désigne comme secrétaire Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose ensuite et prie encore le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est formulé tel qu'il suit:

Ordre du jour

1. Modification de l'Article 7 I., des statuts de la Société;
2. Révocation de Monsieur Jean Greff et nomination de Monsieur François Georges en tant que commissaire aux comptes de la Société;
3. Divers;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée a été régulièrement convoquée en date du 5 décembre 2008.

IV. - Que suivant la liste de présence, trois cent dix (310) actions sur trois cent dix (310) sont représentées et tous les actionnaires présents ou représentés et déclarent qu'ils ont été valablement convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;

V. - Que la présente Assemblée, réunissant plus de 50 % du capital, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'Article 7 I. des statuts de la Société et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7. I.** La gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société vis-à-vis des tiers en ce qui concerne cette gestion sont déléguées au directeur général-CEO. Dans ce cadre, le directeur général peut valablement engager la société sans limitation de montant."

Cette résolution a été adoptée par:

votes en faveur: 310

votes contre: 0

abstentions: 0

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de révoquer Monsieur Jean Greff, domicilié à F-57600 Forbach, 141 rue Nationale et de nommer de Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, domicilié à L-1330 Luxembourg, 34 A boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte, en tant que commissaire aux comptes.

Cette résolution a été adoptée par:

votes en faveur: 310

votes contre:

abstentions:

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Schmitt, I. Dias, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 19 décembre 2008. LAC/2008/51385. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009035617/5770/124.

(090040299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Manhattan Coiffure Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 145.093.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Madame Isabelle STRAINCHAMPS BORGES, coiffeuse, née le 27 février 1956 à Serta (Portugal), demeurant à L-8211 Mamer, 97, route d'Arlon,

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure pour dames et messieurs, ainsi que la vente de produits de coiffure et cosmétiques, bijoux fantaisies, maroquinerie, ainsi que l'exploitation d'une onglerie.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de "MANHATTAN COIFFURE SARL", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, Madame Isabelle STRAINCHAMPS BORGES.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayant droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Décisions de l'associée unique

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.

a) Monsieur Claude PETERS, né à Saint Vith (Belgique), le 5 juillet 1965, demeurant à L-9147 Erpeldange, 7, rue Laduno, est nommé gérant technique pour une durée de deux ans.

b) Madame Isabelle STRAINCHAMPS BORGES, prénommée, est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature collective des gérants.

2.- L'adresse de la société est fixée à L-1371 Luxembourg, 3, Val Sainte Croix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Strainchamps, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civiles, le 25 février 2009. Relation: LAC/2009/7328. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009035162/227/86.

(090039439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

European Fund of Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 112.045.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Luxembourg Corporation Company SA / TCG Gestion SA

Administrateur / Administrateur

Doeke van der Molen / Doeke van der Molen

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2009035376/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02061. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

European Fund of Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 112.045.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Luxembourg Corporation Company SA / TCG Gestion SA

Administrateur / Administrateur

Doeke van der Molen / Doeke van der Molen

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2009035375/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02060. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Finart Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 62.076.

- Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec effet immédiat;

- L'Administrateur-Délégué prend acte de la modification de l'adresse professionnelle de Monsieur Carlo SCHLESSER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Administrateur-Délégué et Président du Conseil d'Administration.

- L'Administrateur-Délégué prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, à Luxembourg (L-1882).

Luxembourg, le 25 février 2009.

Pour copie conforme

FINART INVEST S.A.

C. SCHLESSER

Administrateur-Délégué, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009035373/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01920. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Bayou S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 87.606.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2009035377/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02599. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Bayou S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 87.606.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2009035378/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02617. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Bayou S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 87.606.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2009035379/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02611. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

**Panlip S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Panlip Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 59.366.

L'an deux mille neuf.

Le onze février.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PANLIP HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 59.366,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 466 du 27 août 1997,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 241 du 30 mars 2000.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions, sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 3 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en PANLIP S.A., SPF.

Modification de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de PANLIP S.A., SPF.

4) Suppression du capital autorisé. Modification afférente de l'article 4.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts est remplacé par les alinéas suivants:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en PANLIP S.A., SPF, de sorte que l'article premier (1er) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme, sous la dénomination de PANLIP S.A., SPF.

Quatrième résolution

Le capital autorisé créé au moment de la constitution (acte publié au Mémorial C numéro 4 66 du 27 août 1997), n'ayant plus raison d'être, l'assemblée décide de supprimer les alinéas 4 et suivants de l'article quatre (4) des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 février 2009. Relation: EAC/2009/1809. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 mars 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009035134/219/86.

(090040028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

PAG Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 52-54, rue Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 145.129.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le treize février.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Madame Sylvie SCHRITZ, sans état particulier, épouse de Monsieur Roger FOETZ, demeurant à L-1641 Luxembourg, 9, rue Nic Gredt.

Ladite comparante a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elle constitue par les présentes:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "PAG Groupe S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de

participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à quarante mille euros (40.000,00), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de quarante euros (EUR 40,00) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéoconférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier lundi du mois de juin de chaque année à dix-neuf heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pourcent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le trente et un décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se réunira en 2010.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été établis, la comparante, à savoir Madame Sylvie SCHRITZ, prénommée, déclare souscrire à toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de soixante-dix pour cent (70%), par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt-huit mille euros (EUR 28.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Guy FOETZ, administrateur de sociétés, demeurant à L-1870 Luxembourg, 52, rue Kohlenberg.
- b) Madame Sylvie SCHRITZ, prénommée,

c) Monsieur Roger FOETZ, professeur, demeurant à L-1641 Luxembourg, 9, rue Nic Gredt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatorze et seront exercés à titre gratuit.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

Madame Claudine FOETZ, professeur, épouse de Monsieur Marc ROTH, demeurant à L-3376 Leudelange, 9, Domaine Op Hals.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatorze et sera exercé à titre gratuit.

3.- Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Guy FOETZ, prénommé.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatorze et sera exercé à titre gratuit.

4.- Le siège social est établi à L-1870 Luxembourg, 52-54, rue Kohlenberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Schirtz, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 février 2009. Relation LAC/2009/6833. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009035125/227/213.

(090039976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Impax Solar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 362.706,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.154.

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Impax New Energy Investors L.P., an English limited partnership, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Pegasus House, 37-43 Sackville Street, London W1S 3EH, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP 10697,

here represented by Ms. Suzana Fuia, private employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given on January 27, 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "Impax Solar Investments S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.154, incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of June 30th, 2008 published in the Mémorial C n° 1916 of August 5, 2008, which bylaws have been last amended by a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of November 26th, 2008, published in the Mémorial C n° 189 of January 28, 2009.

II. The Company's share capital is set at ninety-three thousand nine hundred six Euro (€ 93,906.-) represented by ninety-three thousand nine hundred six (93,906) shares of one Euro (€ 1.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of two hundred sixty-eight thousand eight hundred Euro (€ 268,800.-) to raise it from its present amount of ninety-three thousand nine hundred six Euro (€ 93,906.-) to three hundred sixty-two thousand seven hundred six Euro (€ 362,706.-) by creation and issue of

two hundred sixty-eight thousand eight hundred (268,800) new shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Impax New Energy Investors LP., prenamed, represented by its proxyholder Ms. Suzana Fuia, prenamed, declares to subscribe for all two hundred sixty-eight thousand eight hundred (268,800) new shares in their nominal value of two hundred sixty-eight thousand eight hundred Euro (€ 268,800.-) and fully pay them up by contribution in kind consisting in:

(i) the contribution of the two hundred twenty-four (224) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each and having an aggregate nominal value of five thousand and six hundred Euro (€ 5,600.-), held by Impax New Energy Investors L.P., prenamed, in the share capital of Impax Solargen S.à r.l., a private limited liability company established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 140.155 (the "Contributed Shares"), for a total amount of one hundred seventeen thousand six hundred Euro (€ 117,600.-), and

(ii) the conversion of a receivable in the amount of one hundred fifty-one thousand two hundred Euro (€ 151,200.-) held by Impax New Energy Investors L.P., prenamed, towards the Company (the "Receivable"), for a total amount of one hundred fifty-one thousand two hundred Euro (€ 151,200.-).

Proof of the existence and value of such Contributed Shares and Receivable has been shown to the Company, who expressly acknowledges it.

Managers' intervention

Thereupon intervened the managers of the Company, duly represented by Ms. Suzana Fuia, prenamed, who require the notary to act as follows: to acknowledge having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

VI. Pursuant to the above increase of capital, the first paragraph of the article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at three hundred sixty-two thousand seven hundred six Euro (€ 362,706.-) represented by three hundred sixty-two thousand seven hundred six (362,706) shares of one Euro (€ 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, The present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze février

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Impax New Energy Investors L.P., une société en commandite simple de droit anglais ("limited partnership"), ayant son siège social au Pegasus House, 37-43 Sackville Street, London W1S 3EH, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registrar of Companies pour l'Angleterre et les Pays Galles sous le numéro LP 10697,

ici représentée par Melle Suzana Fuia, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 27 janvier 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Impax Solar Investments S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxem-

bourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.154, constituée suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2008, publié au Mémorial C n° 1916 du 5 août 2008, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 2008, publié au Mémorial C n° 189 du 28 janvier 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-treize mille neuf cent six Euros (€ 93.906,-) divisé en quatre-vingt-treize mille neuf cent six (93.906) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent soixante-huit mille huit cents Euros (€ 268.800,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-treize mille neuf cent six Euros (€ 93.906,-) à trois cent soixante-deux mille sept cent six Euros (€ 362.706,-) par la création et l'émission de deux cent soixante-huit mille huit cents (268.800) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Impax New Energy Investors L.P., prénommée, par l'intermédiaire de son mandataire Melle Suzana Fuia, prénommée, déclare souscrire intégralement les deux cent soixante-huit mille huit cents (268.800) nouvelles parts sociales à leur valeur nominale de deux cent soixante-huit mille huit cents Euros (€ 268.800,-) et les libérer intégralement par apport en nature consistant en:

(i) la contribution des deux cent vingt-quatre (224) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune et ayant une valeur nominale totale de cinq mille six cents Euro (€ 5.600,-), détenues par Impax New Energy Investors L.P., prénommée, dans le capital social de la société Impax Solargen S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.155 (les "Parts Sociales Contribuées"), pour un montant total de cent dix-sept mille six cents Euro (117.600,-), et

(ii) la conversion d'une créance d'un montant de cent cinquante et un mille deux cents Euros (€ 151.200,-) détenue par Impax New Energy Investors L.P., prénommé, à l'encontre de la Société (la "Créance"), pour un montant total de cent cinquante et un mille deux cents Euros (€ 151.200,-).

Preuve de l'existence et de la valeur des Parts Sociales Contribuées et de la Créance a été montrée à la Société, qui le reconnaît expressément.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés par Mlle Suzana Fuia, prénommée, qui prient le notaire d'acter que:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, ils consentent expressément à la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité de la souscription et de la libération.

VI. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent soixante-deux mille sept cent six Euros (€ 362.706,-) représenté par trois cent soixante-deux mille sept cent six (362.706) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à environ la somme de deux mille Euros (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: S. Fuia, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2009. Relation: EAC/2009/1632. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 mars 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009035133/219/139.

(090040038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Bayou S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 87.606.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2009035381/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02607. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Bayou S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 87.606.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2009035382/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02604. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

ZK Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 116.795.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035383/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01706. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Akeler Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 64.047.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of December.

Before Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

Me Sabine HINZ, attorney-at-law, professionally residing in L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée,

acting in her capacity as attorney-in-fact of ARLINGTON BUSINESS PARKS PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registered number LP008624, whose principal place of business is at Arlington House, Arlington Business Park, Theale, Reading RG7 4SA, acting by its general partner ARLINGTON BUSINESS PARKS GP LIMITED, a company incorporated in England and Wales, registered in the Companies House under number 4233559 and having its registered office at Arlington House, Arlington Business Park, Theale, Reading RG7 4SA,

by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

1.- The Company "AKELER HOLDINGS SA", a Luxembourg public limited company with registered office in L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 64.047, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated under the name of Akeler Property Holdings S.A. pursuant to a deed of Me Frank BADEN, notary than residing in Luxembourg, dated April 3, 1998, published in the Memorial C number 490 of July 3, 1998 and whose articles of incorporation have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on November 10, 2006, published in the Mémorial C number 246 on February 24, 2007.

2.- The corporate capital of the Company is fixed at FIFTY-NINE THOUSAND SIX HUNDRED AND EIGHTY POUNDS STERLING (GBP 59,680.-) represented by FOURTEEN THOUSAND NINE HUNDRED AND TWENTY (14,920) shares of a par value of FOUR POUNDS STERLING (GBP 4.-) each.

3.- "ARLINGTON BUSINESS PARKS PARTNERSHIP", prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4.- "ARLINGTON BUSINESS PARKS PARTNERSHIP", prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5.- "ARLINGTON BUSINESS PARKS PARTNERSHIP" prenamed, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- "ARLINGTON BUSINESS PARKS PARTNERSHIP", prenamed, decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

In its capacity as liquidator of the Company the pre-named declares having thorough knowledge of the articles of incorporation and of the financial situation of the Company. With the approval of debtors, all debts are being taken over by the sole shareholder "ARLINGTON BUSINESS PARKS PARTNERSHIP". The Company issued to "ARLINGTON BUSINESS PARKS PARTNERSHIP" ONE HUNDRED AND TWENTY FIVE THOUSAND THREE HUNDRED AND EIGHT (125,308) zero coupon convertible loan notes ("CUBS") having a total value of ONE HUNDRED AND TWENTY TWO MILLION THREE HUNDRED AND SEVENTY FIVE THOUSAND SIX HUNDRED AND SIXTEEN POUNDS STERLING (GBP 122,375,616) consisting of EIGHTY SIX THOUSAND SEVEN HUNDRED AND TWENTY FOUR (86,724) CUBS of ONE THOUSAND POUNDS STERLING (GBP 1,000) each issued pursuant to an instrument dated April 14, 1998 (the "1998 Cub Instrument"), and THIRTY EIGHT THOUSAND FIVE HUNDRED AND EIGHTY FOUR (38,584) CUBS of NINE HUNDRED AND TWENTY FOUR POUNDS STERLING (GBP 924) each issued pursuant to an instrument dated February 25, 2005 (the "2005 CUB Instrument") (the 1998 Cub Instrument and the 2005 CUB Instrument being hereafter referred to as the "CUB Instruments").

"ARLINGTON BUSINESS PARKS PARTNERSHIP" will assume such CUBS, on the basis that clause 4.8 of the conditions set of in the second schedule of the CUB Instruments requires that on a liquidation, the holders of CUBS shall be entitled to be paid a sum equal to the amount to which they would become entitled in such a liquidation if they had been the holders of ordinary shares even though there is no actual conversion of the CUBS.

7.- "ARLINGTON BUSINESS PARKS PARTNERSHIP", prenamed, presents its liquidation report and declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company including the CUBS.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

8.- "ARLINGTON BUSINESS PARKS PARTNERSHIP", prenamed, appoints as auditor to the liquidation the company HRT Revision S.à r.l. with registered office at L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, RCS Luxembourg B 51.238, and asks such company to establish a report on the liquidation.

Having reviewed the report of the auditor to the liquidation of December 17, 2008, "ARLINGTON BUSINESS PARKS PARTNERSHIP" accepts its findings, approves the liquidation accounts and grants a total and entire discharge, without reserve or restriction to HRT Revision S.à r.l., pre-named, in relation to the verifications carried out as of the date hereof. The report of the auditor to the liquidation shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

9.- "ARLINGTON BUSINESS PARKS PARTNERSHIP" prenamed, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled. It confirms that the Company has definitely ceased to exist.

10.- Discharge is given to the directors and the auditor of the Company.

11.- The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the offices of Goodman Europe (Lux) SA at 8, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg.

Costs

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 66,555.90 (exchange rate (median price) on December 17, 2008: USD 1.- = EUR 1.11521).

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Maître Sabine HINZ, avocate, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de "ARLINGTON BUSINESS PARKS PARTNERSHIP", un limited partnership de Grande-Bretagne et du Pays de Galles enregistrée au Companies House sous le numéro LP008624, ayant son siège social à Arlington House, Arlington Business Park, Theale, Reading RG7 4SA, agissant par son general partner ARLINGTON BUSINESS PARKS GP LIMITED, une société limitée de Grande Bretagne et du Pays de Galles, enregistrée au Companies House sous le numéro 4233559, ayant son siège social à Arlington House, Arlington Business Park, Theale, Reading RG7 4 SA,

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La Société "Akeler Holdings SA", une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 64.047, (ci-après nommée la "Société"), a été constituée sous la dénomination Akeler Property Holdings S.A. suivant acte du Me Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 avril 1998, publié au Mémorial C numéro 490 du 3 juillet 1998 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par l'acte de Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 246 du 24 février 2007.

2.- Le capital social de la Société est fixé à CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT LIVRES STERLING (GBP 59.680,-) représenté par QUATORZE MILLE NEUF CENT VINGT (14.920) actions d'une valeur nominale de QUATRE LIVRES STERLING (GBP 4,-) chacune.

3.- "ARLINGTON BUSINESS PARKS PARTNERSHIP", prédésignée, est seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4.- "ARLINGTON BUSINESS PARKS PARTNERSHIP", prédésignée, agissant comme actionnaire unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5.- "ARLINGTON BUSINESS PARKS PARTNERSHIP", prédésignée, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- "ARLINGTON BUSINESS PARKS PARTNERSHIP", prédésignée, déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

En sa qualité de liquidateur de la Société, la société prédésignée déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société. De l'accord des créanciers, toutes les dettes seront reprises par "ARLINGTON BUSINESS PARKS PARTNERSHIP", seule actionnaire de la société. La Société a émis à ARLINGTON BUSINESS PARKS PARTNERSHIP "CENT VINGT-CINQ MILLE TROIS CENT HUIT (125.308) billets à ordre convertibles sans coupon ("BOCSC") dont la valeur totale est de CENT VINGT-DEUX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE SIX CENT SEIZE LIVRES STERLING (GBP 122.375.616) constituée de QUATRE-VINGT-SIX MILLE SEPT CENT VINGT-QUATRE (86.724) BOCSC de MILLE LIVRES STERLING (GBP 1.000) chacun et émis selon les termes d'un instrument en date du 14 avril 1998 (l'Instrument BOCSC de 1998), et TRENTE-HUIT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATRE (38.584) BOCSC de NEUF CENT VINGT-QUATRE LIVRES STERLING (GBP 924) chacun émis selon les termes d'un instrument en date du 25 février 2005 (l'Instrument BOCSC de 2005) (l'Instrument BOCSC de 1998 et l'Instrument BOCSC de 2005 constituant ensemble les "Instruments BOCSC").

"ARLINGTON BUSINESS PARKS PARTNERSHIP" prend à sa charge les BOCSC, considérant que d'après la clause 4.8 des conditions déterminées à la deuxième annexe des Instruments BOCSC, en cas de liquidation, les porteurs ont droit au paiement d'une somme égale à la somme à laquelle ils auraient eu droit s'ils avaient été porteurs d'actions ordinaires non-obstentant le fait que les BOCSC n'auront pas fait l'objet d'une conversion en actions.

7- "ARLINGTON BUSINESS PARKS PARTNERSHIP", prédésignée, présente le rapport de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société y inclus les BOCSC.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8.- "ARLINGTON BUSINESS PARKS PARTNERSHIP" prédésignée nomme en qualité de commissaire à la liquidation la société HRT REVISION S.à r.l., avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, RCS Luxembourg B 51.238, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation du 17 décembre 2008, "ARLINGTON BUSINESS PARKS PARTNERSHIP" en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à HRT REVISION S.à r.l., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

9.- "ARLINGTON BUSINESS PARKS PARTNERSHIP", prédésignée, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés. Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

10.- Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

11.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg au bureau de Goodman Europe (Lux) SA à 8, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 66.555,90 (taux de change (median price) du 17 décembre 2008: USD 1,- = EUR 1,11521).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, est dès lors évalué à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sabine Hinz, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 décembre 2008. LAC/2008/51172. Reçu 12 € (douze euros).

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009035149/202/172.

(090039605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

KOH-I-NOOR International SE, Société Européenne.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 127.376.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Capellen, le 11 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035385/825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02680. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Propria Asset Management, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 131.324.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Capellen, le 11 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035386/825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02677. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Winkler International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 48.428.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mars 2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2009035387/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02558. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Bayou S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 87.606.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mars 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2009035380/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02614. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

PricewaterhouseCoopers Advisory Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 47.205.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mars 2009. Signature.

Référence de publication: 2009035396/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02689. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

AMPHINICY Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 122, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 86.897.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bertrange, le 11 mars 2009. Signature.

Référence de publication: 2009035401/9323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02532. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

DWS Alternatives, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 144.249.

Im Jahr zweitausendneun, den vierten März,
vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg,

wurde ein Gesellschafterbeschluss des alleinigen Anteiligners der DWS Alternatives gefasst, eine in Luxemburg eingetragene Investmentgesellschaft mit variablem Kapital mit Sitz in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gegründet am 15. Januar 2009 aufgrund notarieller Urkunde aufgenommen von Herrn Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), am 30. Januar 2009 und registriert im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B 144249.

Der alleinige Anteilseigner DWS Investment S.A., eine luxemburgische Aktiengesellschaft ("société anonyme"), mit Sitz in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg wird vertreten durch Herrn Yannick Arbaut, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 4. März 2009 in Luxemburg.

Die genannte Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den amtierenden Notar, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der alleinige Anteilseigner hat sodann den unterzeichneten Notar ersucht, Folgendes in die Urkunde aufzunehmen:

I. Da das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft in Höhe von 31.000 EUR, namentlich 310 Anteile ohne Nennwert, die in ihrer Gesamtheit von dem hier ordnungsgemäß vertretenen alleinigen Anteilseigner gehalten werden, vertreten ist, ist diese außerordentliche Generalversammlung ordnungsgemäß konstituiert und mithin in der Lage, ordnungsgemäß über alle Gegenstände der nachstehenden Beschlüsse zu befinden.

II. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Verzicht auf die Einberufungsformalitäten.
2. Beschluss, Artikel 13 Absatz 6. der Satzung wie folgt zu ändern:

"Die Gesellschafterversammlung tritt auf Ladung des Verwaltungsrates zusammen. Gesellschafterversammlungen der Anteilhaber werden an dem Ort und an dem Bankarbeitstag in Luxemburg abgehalten, die in dem jeweiligen Ladungsschreiben angegeben sind. Die jährliche ordentliche Gesellschafterversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in der Ladung bestimmten Ort am vierten Mittwoch im April jedes Jahres um 13.00 Uhr statt. Ist dieser Tag kein Bankarbeitstag in Luxemburg, findet die Gesellschafterversammlung am darauf folgenden Bankarbeitstag statt."

3. Verschiedenes.

III. Sodann fasst der alleinige Anteilseigner folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Anteilseigner beschließt, da die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals in der Versammlung vertreten ist, auf die Einberufungsformalitäten zu verzichten; der Anteilseigner betrachtet sich als rechtmäßig einberufen und bestätigt, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihm im Voraus übermittelt wurde.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Anteilseigner beschließt, Artikel 13 Absatz 6 der Satzung wie folgt zu ändern:

"Die Gesellschafterversammlung tritt auf Ladung des Verwaltungsrates zusammen. Gesellschafterversammlungen der Anteilinhaber werden an dem Ort und an dem Bankarbeitstag in Luxemburg abgehalten, die in dem jeweiligen Ladungsschreiben angegeben sind. Die jährliche ordentliche Gesellschafterversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in der Ladung bestimmten Ort am vierten Mittwoch im April jedes Jahres um 13.00 Uhr statt. Ist dieser Tag kein Bankarbeitstag in Luxemburg, findet die Gesellschafterversammlung am darauf folgenden Bankarbeitstag statt."

Kosten

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstige Verbindlichkeiten welcher Art auch immer, die durch die vorliegende Beurkundung entstehen, gehen zu Lasten der Gesellschaft und betragen schätzungsweise EUR 1.000.-.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Partei diese Urkunde in deutscher Sprache verfasst und mit einer englischen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des deutschen vom englischen Text der deutsche Text maßgeblich ist.

Worüber die vorliegende Urkunde zum oben genannten, datum in Luxemburg erstellt wird.

Nach Vorlesen und Erklärung alles Vorstehenden hat der Bevollmächtigte der Erschienenen mit uns, dem unterzeichneten Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

It follows the English translation of the foregoing:

In the year two thousand and nine, the fourth day of March,
before the notary Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg,

were adopted the resolutions of the sole shareholder of DWS Alternatives, an investment company with variable capital, with registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, incorporated on 15. January 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (Mémorial C) on 30 January 2009 and, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 144249,

The sole shareholder DWS Investment S.A., a limited company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, is hereby represented by Yannick Arbaut, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 4 March 2009.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The sole shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. Since the entire subscribed share capital of EUR 31,000, represented by 310 shares without nominal value, held by the duly represented sole shareholder, is represented, the extraordinary general meeting is regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below.

II. The sole shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of convening notices;

2. Decision to amend article 13 paragraph 6 of the articles of incorporation as follows:

"The general meeting of shareholders is convened on invitation of the board of directors. General meetings of shareholders will be held at the place and on the bank business day in Luxembourg as indicated in the respective notice of invitation. The annual general meeting of shareholders takes place at the registered office or at any other place mentioned in the invitation on every fourth Wednesday of April of each year at 13.00 h. If this day is not a bank business day in Luxembourg the general meeting of the shareholders will take place on the next bank business day."

3. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the sole shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares having full knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amended article 13 paragraph 6 of the articles of incorporation as follows:

"The general meeting of shareholders is convened on invitation of the board of directors. General meetings of shareholders will be held at the place and on the bank business day in Luxembourg as indicated in the respective notice of invitation. The annual general meeting of shareholders takes place at the registered office or at any other place mentioned in the invitation on every fourth Wednesday of April of each year at 13.00 h. If this day is not a bank business day in Luxembourg the general meeting of the shareholders will take place on the next bank business day."

Costs

The amount of the expenses, costs, fees and other liabilities, in relation to the present deed will be borne by the Company and is estimated to be approximately EUR 1.000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in German, followed by an English version; at the request of the same appearing party, in case of conflict between the English and the German version, the German version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: Y. ARBAUT und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2009. Relation: LAC/2009/8452. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 11. März 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009035608/242/107.

(090040278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

EFG Investment (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 104.454.

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of February.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of EFG Investment (Luxembourg) S.A. (the Company), established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 14, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.454, incorporated pursuant to a deed of the notary Gérard Lecuit dated 26 November 2004, published on 17 February 2005 in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) C-N°147 at page number 7032. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the notary Blanche Moutrier of 18 February 2008, published on 15 March 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, C- N°654 at page number 31350.

The Meeting is chaired by Mrs Huguette ESPEN, bank director, professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs Christiane WATGEN, private employee, professionally residing in Luxembourg as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs Carole CONRARDY, private employee, residing professionally in Luxembourg as scrutinizer of the Meeting (the Scrutinizer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutinizer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The proxy from the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder) represented at the Meeting, signed by the members of the Bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the undersigned notary to record that:

I. it appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that five hundred (500) class A shares, two (2) class B shares and twenty two million two hundred twenty three thousand six hundred nineteen (22,223,619) class C shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) per share each and representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced. The attendance list, signed by the proxy of the appearing party, the members of the Bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed;

II. the share capital of the Company is fixed at five hundred fifty five million six hundred three thousand twenty five euro (EUR 555,603,025);

III. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of convening notices;

2. decision to increase the share capital of the Company by an amount of four million euro (EUR 4,000,000) in order to bring the share capital from its present amount of five hundred fifty five million six hundred three thousand twenty five euro (EUR 555,603,025) represented by five hundred (500) class A shares, two (2) class B shares and twenty two million two hundred twenty three thousand six hundred nineteen (22,223,619) class C shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25) each to an amount of five hundred fifty nine million six hundred three thousand twenty five euro (EUR 559,603,025) by the creation and issue of one hundred sixty thousand (160,000) new class C shares of the Company, having a nominal value of twenty five euro (EUR 25) each;

3. intervention, subscription to and payment in cash of the share capital increase specified under item 2 above;

4. amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2 above;

5. amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given individually to any director of the Company and any person in charge of the day-to-day management to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

The Meeting, after deliberation, passed the following resolutions by an unanimous vote:

First resolution

The entirety of the voting share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices as the Sole Shareholder represented considers itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda that has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of four million euro (EUR 4,000,000) in order to bring the share capital from its present amount

of five hundred fifty five million six hundred three thousand twenty five euro (EUR 555,603,025) represented by five hundred (500) class A shares, two (2) class B shares and twenty two million two hundred twenty three thousand six hundred nineteen (22,223,619) class C shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25) each to an amount of five hundred fifty nine million six hundred three thousand twenty five euro (EUR 559,603,025) by the creation and issue of one hundred sixty thousand (160,000) new class C shares of the Company, having a nominal value of twenty five euro (EUR 25) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, EFG International AG, a public limited liability company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Bahnhofstrasse 14, 8001 Zurich, Switzerland, registered with the trade and companies register of Zurich under number CH-020.3.028.719-1,

here represented by Mrs Hélène Dupuy, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 3 February 2009,

declares to subscribe all of the one hundred sixty thousand (160,000) new class C shares, and decides to fully pay them up by payment in cash of an amount of four million euro (EUR 4,000,000).

These new shares have been fully paid up in cash, so that the amount of four million euro (EUR 4,000,000) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Third resolution

As a consequence of the above third resolution, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth, in its English version, as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at five hundred fifty nine million six hundred three thousand twenty five euro (EUR 559,603,025), represented by five hundred (500) class A shares, two (2) class B shares and twenty two million three hundred eighty three thousand six hundred nineteen (22,383,619) class C shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) per share each."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company to reflect the above-mentioned changes and hereby grants power and authority to any director of the Company and any person in charge of the day-to-day management to individually, under his/her sole signature, proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the increase of the share capital of the Company resolved upon under the second resolution above.

Estimates of costs

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

There being no further business on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the year and date first written above.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the Assembly, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the Assembly, and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze février

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la société EFG Investment (Luxembourg) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 14, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.454, constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit, résident à Luxembourg, le 26 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°147, à la page numéro 7032, en date du 17 février 2005, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Blanche Moutrier, en date du 17 février 2008, publié le 15 mars 2008 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 654, à la page numéro 31350, (ci-après nommée la Société).

L'Assemblée est présidée par Madame Huguette ESPEN, directeur de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne Madame Christiane WATGEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée élit Madame Carole CONRARDY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

La procuration de l'associé unique de la Société (l'Associé Unique) représenté à la présente Assemblée restera également annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les membres du Bureau et le soussigné notaire.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. qu'il ressort de la liste de présences établie et certifiée par les membres du Bureau que cinq cent (500) actions de classe A, deux (2) actions de classe B et vingt deux millions deux cent vingt trois mille six cent dix neuf (22.223.619) actions de classe C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq (25) euros par action chacune, et représentant la totalité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est donc considérée comme valablement constituée et apte à délibérer des points de son ordre du jour reproduit ci-dessous. La liste de présence, signée par le mandataire de la partie comparante, les membres du Bureau et le soussigné notaire, est annexée au présent acte;

II. que le capital social de la Société est fixé à cinq cent cinquante cinq millions six cent trois mille vingt cinq euros (EUR 555.603.025);

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000) de manière à le porter de son montant actuel de cinq cent cinquante cinq millions six cent trois mille vingt cinq euros (EUR 555.603.025), représenté par cinq cents (500) actions de classe A, deux (2) actions de classe B et vingt deux millions deux cent vingt trois mille six cent dix neuf (22.223.619) actions de classe C, ayant une valeur de vingt cinq euros (EUR 25) chacune, à un montant de cinq cent cinquante neuf millions six cent trois mille vingt cinq euros (EUR 559.603.025) au moyen de l'émission de cent soixante mille (160.000) nouvelles actions de classe C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

3. intervention, souscription et libération en espèces de l'augmentation de capital reprise sous le point 2. ci-dessus.

4. modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital reprise sous le point 2. ci-dessus.

5. modification du registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, avec pouvoir et autorité donnés individuellement à tout administrateur et à tout délégué à la gestion journalière de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société.

L'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation étant donné que l'Associé Unique représenté se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000) de manière à le porter de son montant actuel de cinq cent cinquante cinq millions six cent trois mille vingt cinq euros (EUR 555.603.025), représenté par cinq cents (500) actions de classe A, deux (2) actions de classe B et vingt deux millions deux cent vingt trois mille six cent dix neuf (22.223.619) actions de classe C, ayant une valeur de vingt cinq euros (EUR 25) chacune, à un montant de cinq cent cinquante neuf millions six cent trois mille vingt cinq euros (EUR 559.603.025) au moyen de l'émission de cent soixante mille (160.000) nouvelles actions de classe C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, EFG International AG, une société anonyme de droit suisse, ayant son siège social à Bahnhofstrasse 14, 8001 Zurich, Suisse, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Zurich sous le numéro CH-020.3.028.719-1,

représentée par Madame Hélène Dupuy, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée le 3 février 2009,

déclare souscrire et libérer les cent soixante mille (160.000) nouvelles actions de classe C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par apport en espèces d'un montant de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000).

Les actions de classe C à émettre ont été intégralement souscrites et libérées par l'Actionnaire Unique par apport en espèces de sorte que la somme de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

A la suite de la deuxième résolution, l'Assemblée décide de modifier le paragraphe 5.1 de l'article 5 des statuts de la Société qui prendra dorénavant, dans sa version française, la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cinq cent cinquante neuf millions six cent trois mille vingt cinq euros (EUR 559.603.025) représenté par cinq cents (500) actions de classe A, deux (2) actions de classe B et vingt-deux millions trois cent quatre vingt trois mille six cent dix-neuf (22.383.619) actions de classe C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq (25) euros par action chacune."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et confère pouvoir et autorité à tout administrateur et tout délégué à la gestion journalière de la Société de procéder individuellement sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des actions de la Société de l'augmentation de capital social de la Société décidée sous la seconde résolution ci-dessus.

Estimation des frais

Les dépens, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève l'Assemblée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de l'Assemblée, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même Assemblée, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. ESPEN, C. WATGEN, C. CONRARDY, H. DUPUY, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 février 2009. Relation: LAC/2009/5773. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009035177/220/193.

(090040007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Menkent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.937.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2009035391/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02735. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Suhail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.562.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2009035392/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02734. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Europäische Philharmonische Gesellschaft G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 21.442.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009035390/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02793. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Xepa S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 76.519.

La version abrégée des Comptes Annuels au 30 juin 2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Anne Delord

Gérant

Référence de publication: 2009035374/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02050. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Ikourde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 94.728.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035384/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01702. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Paribus Investment & Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.156.

In the year two thousand and nine.

On the ninth of January.

Before the undersigned Maître Jean Seckler, notary, residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Paribus Investment & Management S.à r.l. (formerly named Achoth Properties S.à r.l.), a private limited liability company, having its registered office at 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.156 and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed dated on 17 January 2007 and whose articles have been published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") under number 894 dated 16 May 2007, page 42874; the Articles of Associations of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed dated on 7 November 2008 drawn up by the undersigned notary, published on 4 December 2008 in Mémorial C, under number 2894, page 138872.

The meeting is presided by Mr. Pierre-Alexandre Delagardelle, lawyer, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs. Liesbeth Denturck, jurist, residing in Luxembourg.

The meetings elects as scrutineer Mr. Christian Lennig, lawyer, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the five thousand (5.000) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

III. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- (1) Decision to amend article 2 of the Articles of Association of the Company;
- (2) Decision to insert a new article 17 of the Articles of Association of the Company;
- (3) Decision to acknowledge and accept the resignation with immediate effect by:
 - Mr Robert Philippe Faber, professionally residing in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, category B director;
 - Mr Charles Meyer, professionally residing in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, category B director.

of their duties as category B Directors and to give them full discharge;

(4) Decision to appoint with immediate effect, in replacement of Mr Robert Philippe Faber and Mr Charles Meyer, as new Directors of the Company:

- Mr Raoul Kanitz, professionally residing in D-22767 Hamburg, Palmaille 33, category A director;
 - Mr Noel McCormack, professionally residing in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, category B director;
- to set the duration of the mandate of Director of Mr Kanitz and Mr McCormack, pre-named, to an unlimited period.

(5) Decision to confirm the mandate of the following, existing Directors, for an unlimited duration:

- Mr Christopher Schroeder, residing in D-22609 Hamburg, Reichskanzlerstrasse 6, Germany, category A director;
- Mr Johannes Stahl, residing in D-22587 Hamburg, Moerikestrasse 20, Germany, category A director;
- Mr Rüdiger Kimpel, residing in L-2148 Luxembourg, 3, rue Fernand Mertens, category A director.

(6) Decision to appoint Mr Rüdiger Kimpel as chairman of the board of directors.

(7) Miscellaneous.

First resolution

The shareholders resolve to amend article 2 of the Articles of Association of the Company.

Article 2 is amended as follows:

" **Art. 2.** The purpose of the Company is the carrying out, under any form, of the activities of a corporate domiciliation agent within the scope of article 29 of the 1993 Law. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

Second resolution

The shareholders resolve to insert a new article 17 of the Articles of Association of the Company and to re-number the former articles 17 and 18 which will become the articles 18 and 19.

Article 17 is worded as follows:

" **Art. 17.** The company is supervised by one or more independent auditors.

The Board of managers appoints the independent auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the independent auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

The independent auditors are re-eligible."

Third resolution

The shareholders acknowledge and accept the resignation with immediate effect by Mr Robert Philippe Faber and Mr Charles Meyer, pre-named, of their duties as Directors of the Company. The shareholders hereby also grant full discharge to Mr Robert Philippe Faber and Mr Charles Meyer for their duties as Directors of the Company.

Fourth resolution

The shareholders decide to appoint with immediate effect as new Directors of the Company Mr Raoul Kanitz, pre-named, as category A director and Mr Noel McCormack, pre-named, as category B director.

Mr Raoul Kanitz and Mr Noel McCormack declare to accept the mandate.

The shareholders resolve to set the duration of the mandate of Mr Raoul Kanitz and of Mr Noel McCormack, pre-named, to an unlimited period.

Fifth resolution

The shareholders decide to confirm the mandate of Mr Christopher Schroeder, category A director, pre-named, Mr Johannes Stahl, category A director, pre-named, Mr Rüdiger Kimpel, category A director, pre-named, for an unlimited duration.

Sixth resolution

The shareholders resolve to appoint Mr Rüdiger Kimpel as Chairman of the Board of Directors.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand and fifty euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le neuf janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de Paribus Investment & Management S.à r.l. (anciennement Achoth Properties S.à r.l.), une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B125156, constituée en vertu d'un acte reçu le 17 janvier 2007 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") sous le numéro 894 le 16 mai 2007, page 42874; les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu le 7 novembre 2008 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C sous le numéro 2894 le 4 décembre 2008, page 138872.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre-Alexandre Delagardelle, avocat, résidant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Liesbeth Denturck, juriste, résidant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Lennig, avocat, résidant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leurs représentants, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Cette liste et les procurations "ne varietur" resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III. Tous les associés ayant été préalablement informé de l'agenda et nous ayant dispensé des convocations et formalités requises, l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

(1) Décision de modifier l'article 2 des Statuts de la Société;

(2) Décision de créer un nouvel article 17 des Statuts de la Société;

(3) Décision de reconnaître et d'accepter la résignation avec effet immédiat de:

- Mr Robert Philippe Faber, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, gérant catégorie B; et

- Mr Charles Meyer, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, gérant catégorie B;

de leurs fonctions de gérants de catégorie B et de leur donner la pleine décharge;

(4) Décision de nommer avec effet immédiat, en remplacement de Mr Robert Philippe Faber et Mr Charles Meyer, comme nouveaux gérants de la Société

- Mr Raoul Kanitz, demeurant professionnellement à D-22767 Hambourg, Palmaille 33, gérant catégorie A; et

- Mr Noël McCormack, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, gérant catégorie B;

de fixer la durée du mandat de Gérant de Mr Kanitz et Mr McCormack, nommés ci-avant, pour une période indéterminée.

(5) Décision de confirmer le mandat des gérants suivants existants, pour une durée illimitée:

- Mr Christopher Schroeder, demeurant à D-22609 Hambourg, Reichskanzlerstrasse 6, Allemagne, gérant catégorie

A

- Mr Johannes Stahl, demeurant à D-22587 Hambourg, Moerikestrasse 20, Allemagne, gérant catégorie A; et

- Mr Rüdiger Kimpel, demeurant professionnellement à L-2148 Luxembourg, 3, rue Fernand Mertens, gérant catégorie

A.

(6) Décision de désigner M. Rüdiger Kimpel en tant que président du conseil d'administration.

(7) Divers.

Première résolution

Les associés décident de modifier l'article 2 des Statuts de la Société. L'article 2 est modifié comme suit:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'activité d'agent de domiciliation d'entreprises, telle que prévue par l'article 29 de la Loi de 1993. La société peut accomplir toute opération juridique, commerciale et tout investissement financier et, de manière générale, toute opération nécessaire ou utile pour réaliser son objet, ainsi que toute opération liée directement ou indirectement à son objet et susceptible de favoriser l'accomplissement de ses activités décrites ci-dessus."

Deuxième résolution

Les associés décident de créer un nouvel article 17 des Statuts de la Société et de renuméroter les anciens articles 17 et 18 qui deviendront les articles 18 et 19.

L'article 17 est rédigé comme suit:

" **Art. 17.** La société est contrôlée par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprise indépendant(s).

Les gérants élisent le(s) réviseur(s) d'entreprise et déterminent leur nombre, leur rémunération et le terme de leurs fonctions. La mission de réviseur d'entreprise ne peut cependant excéder une durée de six (6) ans. Lorsque le réviseur d'entreprise est nommé sans indication du terme de sa mission, il est réputé être nommé pour six (6) ans à compter de la date de sa nomination.

Les réviseurs d'entreprise sont ré-éligibles."

Troisième résolution

Les associés reconnaissent et acceptent la résignation avec effet immédiat de Monsieur Robert Philippe Faber et Monsieur Charles Meyer, nommés ci-avant, de leurs fonctions comme Gérants de la Société. Les associés donnent aussi pleine décharge à Monsieur Robert Philippe Faber et Monsieur Charles Meyer pour leurs mandats de Gérants de la Société.

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer avec effet immédiat comme nouveaux Gérants de la Société Monsieur Raoul Kanitz, nommé ci-avant, comme gérant de catégorie A et Monsieur Noël McCormack, prénommés, comme Gérant de catégorie B.

Monsieur Raoul Kanitz et Monsieur Noël McCormack déclarent d'accepter ce mandat.

Les associés décident de fixer la durée du mandat de Monsieur Raoul Kanitz et de Monsieur Noël McCormack, prénommés, pour une période illimitée.

Cinquième résolution

Les associés décident de confirmer le mandat de Monsieur Christopher Schroeder, gérant catégorie A, Monsieur Johannes Stahl, gérant catégorie A et Monsieur Rüdiger Kimpel, gérant catégorie A, pour une durée illimitée.

Sixième résolution

Les associés décident de désigner Monsieur Rüdiger Kimpel en tant que président du conseil d'administration.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille cinquante Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: DELAGARDELLE - DENTURCK - LENNIG - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 janvier 2009. Relation GRE/2009/273. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009035105/231/193.

(090039454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

E M Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 87.408.

L'an deux mille neuf, le vingt février.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme E M HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 87408, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 mai 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C en date du 29 juillet 2002, numéro 1140.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Danielle SCHROEDER, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme secrétaire Madame Fadhila MAHMOUDI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Antoine HIENTGEN, économiste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour publiés:

a) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

numéro 219 du 2 février 2009

numéro 294 du 11 février 2009

b) au Tageblatt, journal du Luxembourg

numéro 27 du 2 février 2009

numéro 35 du 11 février 2009

II. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la société et sa mise en liquidation,

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;

III. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV. - Qu'il appert de la liste de présence que sur les 100 (cent) actions représentant l'intégralité du capital social, 90 (quatre-vingt-dix) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

V. - Que la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Fernando Alfredo MARIN, demeurant à 1425 Buenos Aires, Argentine.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine, on the twentieth of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of E M HOLDINGS S.A., a société anonyme, having its registered office at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 87408, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on May 17, 2002, published in the Memorial Recueil des Sociétés et Associations C of the 29th of July 2002, number 1140.

The meeting was opened with Mrs. Danielle SCHROEDER, company manager, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Fadhila MAHMOUDI, private employee, residing professionally in Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Mr Antoine HIENTGEN, économiste, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the present meeting has been convened by notices published:

a) in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

number 219 of February 2, 2009

number 294 of February 22, 2009

b) in the Tageblatt, newspaper in Luxembourg

number 27 of February 2, 2009

number 35 of February 11, 2009

II. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to wind up the company and put the company into liquidation;

2. Appointment of the liquidator and determination of his powers;

III. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV. - That pursuant to the attendance list, 90 (ninety) shares out of the 100 (one hundred) shares representing the whole corporate capital, are present or represented at the present meeting;

V. - That the present meeting, representing more than fifty percent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the corporation and to put it into liquidation.

Second resolution:

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator Mr Fernando Alfredo MARIN, residing at 1425 Buenos Aires, Argentina.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the French and the English text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Signé: D. SCHROEDER, F. MAHMOUDI, A. HIENTGEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 février 2009. Relation: LAC/2009/6908. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009035609/242/119.

(090040270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

JAC Investments S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial ("SPF"), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.500.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54630 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009035226/211/13.

(090039825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

First State Investments Fund Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.117.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009035242/5770/12.

(090039566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Goodman Management Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 117.046.

Le bilan et l'annexe au juin 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Pour GOODMAN MANAGEMENT HOLDINGS (LUX) S.À R.L.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009035283/6981/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02687. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Vetco Luxembourg Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 160.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 102.160.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vistra (Luxembourg) S. à r.l.

Bart Zech

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2009035388/724/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02824. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

PRO 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 124.173.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009035389/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02792. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 65.477.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035393/1026/11.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02681. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Fiduciaire Steichen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.844.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035394/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02683. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.